Image not found or type unknown

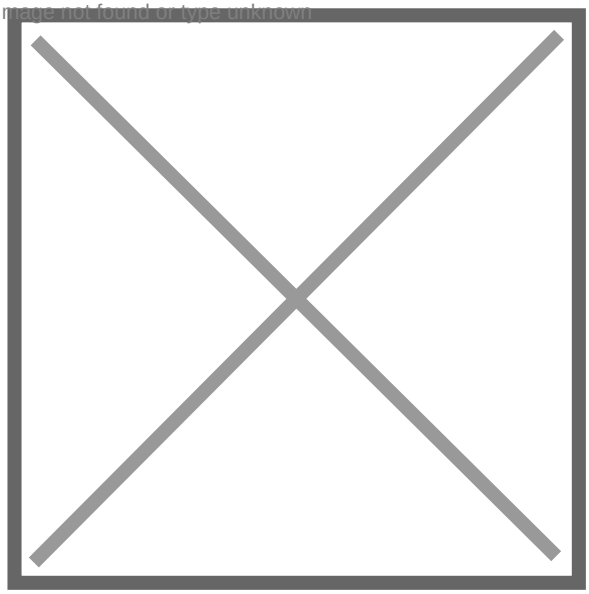

Oublie d'attestation d'assurance - Fourrière

Par **Matt78450**, le **23/08/2016** à **13:08**

Bonjour, rnrnJe me suis fais contrôler et je n'avais pas mon papillon d'assurance à jour apposé sur mon pare-brise ni même mon attestation d'assurance à jour (Mais mon véhicule était bien assuré). rnrnLa police municipale m'a demandée de me garer et de les accompagner au poste pour vérifier si mon véhicule était bien assuré (Ils m'ont laissé aller à mon assurance qui était à côté, afin que je récupère la preuve que mon véhicule est bien assuré). rnrnPar contre, alors que j'étais garé sur une place autorisée et gratuite, pendant que je fournissais les justificatifs, ils ont appelés la fourrière afin qu'ils enlève mon véhicule. rnrnJ'ai donc dû payer plus de 120€ de fourrière... Ont-ils le droit de procéder ainsi? Si non, comment puis-je faire valoir mes droits? rnrnrnMerci d'avance pour vos retours.

Par **le semaphore**, le **23/08/2016** à **13:30**

Bonjour rnLa police municipale n'est pas habilitée pour effectuer les enquêtes ni à rechercher les infractions d'une part.rnLa police municipale n'est pas habilitée à effectuer un contrôle routier sur la base du R233-1 du CR sans infraction préalable . (511-1 du CSI)rn D'autre part il s'agit du code des assurances et il n'y pas de moyens de coercitions pour vous obliger à une présentation OPJ, ou une conduite au poste sans votre assentiment. rnrnIl pouvait relever contravention pour le défaut d'apposition du certificat rnIl pouvait aussi vous inviter à présentation de l'attestation sous 5 jours sans verbalisation , et c'est tout.rnIl ne sont pas habilités a rechercher si une assurance est effectivement souscrite pour le VL rnSeuls les OPJ ou APJ le sont. rnrnQuel est le motif d'enlèvement du VL ?

Par **Matt78450**, le **23/08/2016** à **14:11**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse rapide.rnrnLa police municipale m'a emmené au poste de la police nationale et c'est l'OPJ qui m'a demandé les justificatifs.rnrnPar contre, la police municipale m'a informé que mon véhicule avait été enlevé par la fourrière sans me donner de motif.rnrnDois-je contacter la fourrière et/ou la police municipale afin qu'ils me fournissent le motif?rnrnEncore merci.

Par **le semaphore**, le **23/08/2016** à **14:47**

Oui vous pouvez demander au chef de la police municipale si il est l'auteur de la mesure , ou l'OPJ qui à effectué votre audition

Par **aleas**, le **24/08/2016** à **00:40**

Bonsoir rnrnLa non apposition d'un certificat d'assurance non valide et la non présentation de l'attestation d'assurance ne sont pas des motifs de mise en fourrière.rnrnQuel a été le premier motif du contrôle ?rnrnSi ce n'est pas indiscret, quelle ville ?

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés